



Contrat de travail et avenant

Par **MELIMELA**, le **13/02/2018 à 16:40**

BONJOUR
JE SUIS EN CDI DEPUIS 6 ANS DANS LA MEME ENTREPRISE. J AI SIGNE UN CONTRAT INITIAL DE 35 H SEMAINE. RETOUR DE CONGES PARENTAL JE SIGNE UN AVENANT CDI POUR UN 30H SEMAINE.
AUJOURDHUI JE SOUHAITE REPRENDRE UN TEMPS PLEIN ET ON ME LE REFUSE. ALORS QUE SUR L AVENANT AUCUNE CLAUSE INDIQUE QUE CELUI CI ANULLE LE CONTRAT INITIAL.
PEUVENT ILS ME REFUSER LE TEMPS PLEIN ?
Evitez d'écrire en majuscules qui donnent une impression d'agressivité

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2018 à 00:43**

Bonjour
votre employeur peut refuser d'établir un avenant soit une nouvelle modification de votre contrat initial. L'avenant a modifié ce contrat.
Restant à votre disposition

Par **morobar**, le **14/02/2018 à 13:02**

Bjr,
Etes-vous dans ce cadre ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2332>